

Une VOIX : Nous sommes las d'en entendre parler.

M. PRIOR : Cela n'empêchera pas les députés de la Colombie Anglaise de continuer à soulever cette question d'année en année.

M. SUTHERLAND : Vous n'aviez pas tant d'ardeur lorsque vous faisiez partie du gouvernement.

M. PRIOR : Je vous demande pardon. Si l'honorable député consulte les "Débats", il verra que lorsque les membres de la gauche siégeaient à la droite, j'ai absolument parlé comme je vais le faire maintenant—non pas peut-être dans les mêmes termes, mais dans le même sens—et comme j'ai parlé sur tous les hustings de la Colombie Anglaise, lorsque j'ai eu occasion d'en parler.

Eh bien ! M. l'Orateur, ce sujet est soumis à la Chambre depuis au moins 25 ans. Il a été soulevé par tous les députés par lesquels la Colombie Anglaise s'est fait représenter en cette Chambre : M. De Cosmos, M. Roscoe, M. Bunster, M. Gordon, M. Shakespeare et M. Baker, tous, nous nous sommes levés en cette Chambre pour exprimer les mêmes opinions que celles que j'exprime aujourd'hui.

En 1878, M. Bunster, le député de Nanaimo, a amusé quelque peu la Chambre en y proposant une motion que je vais lire, vu, j'ose le dire, que beaucoup de membres de cette Chambre n'en ont jamais entendu parler. Voici cette motion proposée le 18 mars 1878 :

Que le gouvernement insère une clause dans chaque contrat concernant la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, statuant que nul dont la longueur des cheveux sera de plus de cinq pouces et demi ne sera considéré apte à être employé aux travaux de ce chemin non plus qu'à obtenir quelque entreprise concernant le dit chemin, par ou les ingénieurs, ou les employés ou toute autre personne ainsi engagée sur le dit chemin de fer, sous peine d'une amende de \$100 pour la première offense, et de pas plus de \$1,000 pour la seconde offense, ou d'un emprisonnement de trois mois pour la première offense, et de pas plus de douze mois pour la seconde offense.

Eh bien ! M. l'Orateur, l'honorable député a présenté cette motion parce que, je le sais, il désirait sincèrement tenir les Chinois en dehors de la Colombie Anglaise. Il se produisit encore quelque hilarité en cette Chambre, lorsque M. Mackenzie, répondant aux proposeurs de cette motion, signala que celui-ci, ainsi que l'honorable député de Caribou, seraient tous deux empêchés, pensait-il, d'entreprendre des travaux concernant le chemin de fer, vu que la coupe de leurs cheveux n'était pas du genre le plus court.

Mais sérieusement, ce sujet, concernant l'immigration chinoise et japonaise en est un qui rejette dans l'ombre tous les autres qu'on peut soumettre au parlement, pour ce

qui concerne la population de la Colombie Anglaise.

La chose regarde surtout, naturellement, le pauvre ouvrier, ainsi que les mineurs. Je ne dirai pas d'eux ce qu'on a dit des sauvages, c'est-à-dire que le sauvage n'est bon qu'après sa mort, mais cela s'applique presque à la race chinoise. Il y a, je dois l'admettre, quelques bons Chinois, honnêtes, propres, bien élevés, habiles aux affaires et aptes à faire de l'argent, mais ils sont en petit nombre. Ce n'est pas de ceux-ci que je parle aujourd'hui, mais des ouvriers, c'est-à-dire de ceux qui ne sont rien de plus que des serfs et des esclaves, importés ici par troupeaux, possédés par des sociétés chinoises et livrés aux entrepreneurs moyennant certaines sommes d'argent de la valeur desquelles ces gens-là n'ont aucune idée et dont ils ne voient jamais la couleur.

Je sais qu'un grand nombre de gens à la Colombie Anglaise, au nombre desquelles je me trouve moi-même, emploient des domestiques chinois. J'ai un cuisinier chinois à mon service, et l'on a dit : "Si vous objectez tant aux Chinois, pourquoi les employez-vous ?" La raison en est qu'il est impossible d'avoir autre chose à la Colombie Anglaise.

M. GIBSON : Faites-vous votre propre cuisine ?

M. PRIOR : Si l'honorable député veut me poser une question, je serai très heureux d'y répondre.

M. COWAN : Vous semblez vous trouver assez bien grâce à ce cuisinier.

M. PRIOR : Oui, je pense, comme je me trouve bien partout.

La question des servantes à la Colombie Anglaise est telle, qu'il est impossible d'en obtenir de race blanche. Comme le "Times", de Victoria, l'a signalé dans un article de rédaction, il y a quelques semaines, il est nécessaire que nous essayions de faire envoyer au Canada, et surtout à la côte du Pacifique, par quelque société d'Angleterre ou d'ailleurs, des filles destinées à entrer au service domestique des familles. L'idée semble là répandue parmi les filles, qu'il vaut beaucoup mieux travailler dans les magasins de modes et dans les manufactures que de se mettre en service.

M. TALBOT : Il en est de même dans tout le Canada.

M. PRIOR : Je le crois, et voilà la difficulté à laquelle il faut faire face. S'il y avait assez de filles pour accomplir le service domestique, très peu de gens emploieraient des Chinois à la Colombie Anglaise. Mais, en somme, la difficulté est que les Chinois constituent une classe d'être humains inférieure à la population de race blanche.